



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

AVIS AU PUBLIC

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT ANNULATION
de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2019 d'ouverture de
l'enquête publique unique
– sur la demande d'autorisation environnementale
valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement
– sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de COLOBELLES
concernant l'aménagement d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « LAZZARO 3 » à
COLOBELLES**

Le préfet du Calvados informe le public que l'arrêté préfectoral du 12 mars 2019 portant enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et sur la modification n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de COLOBELLES concernant l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "LAZZARO 3" à COLOBELLES est annulé.

Fait à CAEN, le 01/04/2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur adjoint
délégué à la mer et au littoral
signé :
Guillaume BARRON